



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rennes, le 29 septembre 2023

Division des Personnels des Établissements Privés

Affaire suivie par :

Laurence BRYONE

T 02 23 21 75 64

Chantal DAVID

T 02 23 21 75 74

ce.dpep@ac-rennes.fr

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

Organisation des rendez-vous de carrière des personnels enseignants Année scolaire 2023 - 2024

Les modalités d'organisation des rendez-vous de carrière des personnels enseignants pour l'année scolaire 2023 - 2024 dans l'académie restent inchangées par rapport aux dispositions fixées par la [note du 23 septembre 2019](#) et sont présentées dans le guide du [rendez-vous de carrière mode d'emploi](#).

TEXTES DE REFERENCE

Décret n°2017-789 du 5 mai 2017

Arrêté du 13 septembre 2017

Arrêté du 21 juin 2019

Arrêté du 1er juillet 2013

Arrêté du 25 juillet 2019

QUI EST CONCERNE PAR UN RENDEZ-VOUS DE CARRIERE EN 2023 / 2024

| | Avancement | Ancienneté au 31/08/2024 |
|------------------------------|---|--|
| 1er rendez-vous | Avancement accéléré du 6 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon | Les personnels qui sont dans la deuxième année du 6 ^{ème} échelon. |
| 2 ^{ème} rendez-vous | Avancement accéléré du 8 ^{ème} au 9 ^{ème} échelon | Les personnels qui ont, au cours de l'année du rendez-vous de carrière, une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8 ^{ème} échelon. |
| 3 ^{ème} rendez-vous | Passage à la hors-classe | Les personnels se situant dans la deuxième année du 9 ^{ème} échelon de la classe normale. |

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Fin d'année scolaire 2022/ 2023

Information individuelle des personnels éligibles

Septembre 2023

Mise à jour des éligibles et des évaluateurs

Du 1^{er} septembre 2023 au 31 mai 2024

Saisie du calendrier de rendez-vous de carrière et enregistrement du compte-rendu

Du 1^{er} au 14 juin 2024

Harmonisation des évaluations

17 juin 2024 : date limite pour la validation des comptes rendus de rendez-vous de carrière par les chefs d'établissement

A partir du 24 juin 2024

Notification du compte rendu de rendez-vous de carrière par la validation des inspecteurs

Délai de 72 heures entre la validation du compte-rendu par l'Inspecteur et la notification à l'intéressé

Au plus tard 15 jours après la notification du compte-rendu de rendez-vous de carrière

Possibilité de formuler des observations par l'agent

Rentrée scolaire 2024 + 15 jours

Notification à l'agent de l'appréciation finale du recteur

23 septembre 2024

Date limite pour la notification des comptes rendus de rendez-vous de carrière de rattrapage (rendez-vous n'ayant pas pu être organisés entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 mai 2024)

14 octobre 2024

Date limite pour la notification de l'appréciation finale du recteur concernant les rendez-vous de carrière de rattrapage

Délai de 72 heures entre la validation du compte-rendu par l'Inspecteur et la notification à l'intéressé

Notification de l'appréciation finale + 30 jours francs

Possibilité de formuler un recours gracieux

Notification de la réponse à la demande de recours gracieux ou absence de réponse de l'autorité compétente + 30 jours

Possibilité de saisir l'instance paritaire compétente pour une demande de révision de l'appréciation finale

ACCES A L'APPLICATION SIAE

L'accès à l'application se fait par le portail ARENA=> Domaine « Gestion des personnels » => SIRHEN-SIRHEN-PRODUCTION Portail Gestionnaire => module « les entretiens ».

Un accès est ouvert à partir d'une authentification OTP (One Time Password, mot de passe à usage unique).

Accéder à ARENA à partir de la page d'accueil de TOUTATICE

The screenshot shows the ARENA portal with the following categories and links:

- Gestion des structures et des services (STSWeb)**
 - Mise à jour
 - Consultation
- Tableau de répartition des moyens (TSM/TRM)**
 - Accès au TRM Privé
 - Accès au TSM Privé
- Gestion des enseignants**
 - Module notation des maîtres du privé
 - COMPAS 2nd degré - Suivi des enseignants stagiaires - Gestion
- Gestion des suppléances (SUPPLE)**
 - Suppléances des personnels enseignants
- Aide à la gestion du mouvement du privé**
 - Accès établissement
- Gestion des déplacements temporaires (DT)**
 - Déplacements Temporaires
- Gestion de la formation continue (GAIA)**
 - GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès responsable
 - GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel
- SIRHEN**
 - SIRHEN-PRODUCTION Portail Gestionnaire
 - Portail SIRH
- Elections professionnelles**
 - Gérer ses abonnements infos syndicales nationales
 - Gérer ses abonnements infos syndicales académiques
- Applications locales de gestion des personnels**
 - VETU Vivier des Enseignants Tuteurs
 - SUIB.SI Suivi des Missions
 - ORIANI Avis des non titulaires
 - CONFORM Demande de congé de formation
 - MYTSPE Candidatures au mouvement sur postes spécifiques
 - ASPRON Aide à la Saisie des PROpositions de Nomination sur des heures vacantes ou sur des heures protégées
- I-Prof Assistant Carrière**
 - I-Professionnel Enseignant
 - I-Professionnel Gestion
- Mon Portail Agent**
 - Mon Portail Agent

Accéder à l'application "Les entretiens"

un portail pour le pilotage de la gestion des moyens et des ressources humaines

The screenshot shows the 'Gestion individualisée des personnels' section with the following structure:

- Parcours professionnels**
 - Formation tout au long de la vie
 - Les entretiens**

La Division des Personnels des Établissements Privés est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de division

Jacques GUEGAN